



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; RAT Christine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PRESENTS : - M. GALARD Pascal - M. SZUNIEWIEZ Jacky - M. BIASON Christophe - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme DIMIER Brigitte - Mme CHEVALIER Maryse - Mme RAT Christine - M. BIGNET Grégory (arrivé au point n°2) - M. CINTRACT Stéphane - Mme VACHON Christèle (partie au point n°3) - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - M. MICHAUD Mickaël - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.

Pouvoirs : M. REVEILLAULT Nicolas (donne pouvoir à M. GALARD Pascal) - Mme TOUZALIN Stéphanie (donne pouvoir à M. Christophe BIASON) - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne (donne pouvoir à M. BLANCHARD Bernard) - Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. Sébastien BLAIN) - Mme SIBILEAU Ghislaine (donne pouvoir à Mme Jacky SZUNIEWIEZ)

Excusé : Mme COURTOIS Christelle - M. LE HELLEY Johnny -

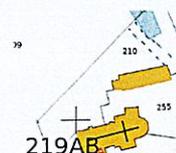
En l'absence du maire, c'est le 1^{er} adjoint au Maire, Pascal GALARD, qui a pris la présidence du conseil municipal. L'adjoint au maire excuse pour des raisons professionnelles l'absence du maire et commence la séance en demandant 1 min de silence en mémoire d'Arnaud SIBILEAU fils de Jacques et Ghislaine SIBILEAU, conseillère municipale.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025.

Adoptée à l'unanimité.

1. Accord sur un droit de passage rue de l'église.

La famille MORA-GIBOUIN souhaite vendre une partie de leur terrain, cependant ce terrain n'a pas d'accès extérieur. La famille demande un droit de passage sur le domaine privé de la commune. Ce bout de terrain est en zone N, l'accès servirait uniquement pour l'entretien du terrain. Les frais de notaire seront à la charge du demandeur.



Gervais DESFEUX : Ce terrain est enherbé, faudra-t-il prévoir un aménagement du chemin ?

Jacky SZUNIEWIEZ : rien ne sera fait, ce terrain restera enherbé : il sera signifié dans l'acte que ce passage restera enherbé et l'entretien sera à leur charge de la famille. Ces éléments ont été précisés dans le courrier qui leur a été fait en novembre 2024.

Sur proposition de Jacky SZUNIEWIEZ, adjoint à l'environnement, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne un avis favorable au droit de passage (de 15 m de long sur 3 à 4 m de large : en pointillé sur le schéma) sur la parcelle 2019AB210 à la famille MORA GIBOUIN,*

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le maire délégué à signer tout document nécessaire à son application.

Adoptée à l'unanimité.

2. Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Il est proposé d'engager, et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

La réglementation nous permet d'engager des crédits dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente hors chapitres 13, 16 et 18 et opérations d'ordre du budget principal.

Modalités de détermination des crédits à répartir :

Crédits ouverts au budget 2024 3 792 941.39 €
3 792 941.39 / 4 = 948 235.35 €
Les crédits 2025 peuvent être affectés dans la limite de 948 235 €.

1/Dans le projet de réalisation d'une scène mobile à la salle des fêtes, il convient de réaliser une étude structure afin de déterminer la nature, géométrie et ferrailage de la dalle de support existante pour un montant de 2 520 € TTC.

2/Afin de limiter les problèmes d'inondation à l'entrée du lac, il est proposé de rajouter une traversée dans le fossé à l'entrée du lac en dalot béton pour un montant de 25 489.93 € TTC.

3/Afin de contrôler les installations réseaux sur divers bâtiments (mairie de St Cyr – école du Lac – Mairie de Beaumont – école J KAES – crèche/bibliothèque – maison des jeunes), il est proposé de réaliser une étude réseaux pour un montant de 6 360 € TTC.

4/Dans le cadre d'une recherche de réduction énergétique, il est proposé de faire une étude structure des toitures de l'école J KAES pour recevoir des panneaux photovoltaïques pour un montant de 11 520 € TTC.

Il est alors proposé d'ouvrir les crédits suivants :

Opération	Désignation	Objet	Compte	€ TTC
11	Salle des fêtes	Scène	21318	2 520
18	Voirie	Fossé entrée lac	21538	25 490
12	Mairie	Etude réseaux	2031	6 360
34	Ecoles	Etude structure	2031	11 520
			TOTAL	45 890

Le montant des crédits affectés est de 45 890 €.

La collectivité pourra encore avant le vote du budget affecter jusqu'à 902 345 €.

Les crédits de 45 890 € seront repris au Budget primitif définitif.

3/Etude réseaux

La DGS : Les agents d'accueil surtout à la mairie de Saint-Cyr ont beaucoup de difficultés à se connecter (elles doivent attendre plus d'1 min pour écrire une lettre !). Hormis le problème de débit, où on attend la fibre avec impatience, il y a aussi un problème de câblage.

Charles VIZQUEL : Ce n'est pas un problème de câblage mais un problème de réseau, de serveur

Gervais DESFEUX : est ce que la téléphonie a été mise dans le devis car à l'école J KAES, il y a 2 abonnements et ils réclament depuis longtemps que l'on revoie le problème ?

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

La DGS : le devis a été fait en fonction du nombre de prises réseaux. Pour ma part, je ne connais pas assez en informatique pour savoir où se trouvent les problèmes. J'ai signalé à l'entreprise nos soucis, elle m'en a fait ce devis. L'entreprise devra nous présenter des solutions.

4/Etude structure panneaux photovoltaïque

Gervais DESFEUX : l'année dernière il y a déjà eu plus de 22 000 € d'ouvert pourquoi cela n'a pas été fait ?

Hugo GITTON : il ne s'agit pas de la même chose c'était une étude énergétique du bâtiment ici il s'agit de mettre des panneaux photovoltaïques. Cette étude est obligatoire avant l'installation des panneaux. Le retour sur investissement est important.

Séverine ALOIN : Pourquoi l'entreprise qui viendra mettre les panneaux ne fait pas cette étude ? cela nous coûterait peut-être moins cher ?

Hugo GITTON : En fonction de la toiture qu'elle soit plate ou pas, l'étude n'est pas la même et l'entreprise pour le faire non plus. Si l'entreprise de photovoltaïque faisait l'étude, elle serait obligée de sous-traiter et donc elle prendra des frais en plus. Dans la consultation qu'il y a eu c'est ce qui s'est passé.

Sébastien Blain : sur quelle partie de l'école ?

Bernard BLANCHARD : ça dépendra de l'étude, on travaille sur le primaire et la maternelle.

Hugo GITTON : L'installation de panneaux permettra de partager la production en plus de l'autoconsommation, elle sera utilisée par des bâtiments communaux alentours.

Bernard BLANCHARD : On est suivi par le service « Energie partagée » de Grand Poitiers, le syndicat Energies Vienne, le CRER (centre régional énergie renouvelable), qui nous ont conseillé de faire cette étude en amont. Il risque d'avoir beaucoup d'entreprise de photovoltaïque à répondre.

Charles VIZQUEL : Les entreprises qui posent les panneaux doivent pouvoir faire cette étude avant installation.

Mickael MICHAUD : Il faudrait se renseigner auprès de l'école d'Availles en Châtelleraut, ils en ont posé.

Gervais DESFEUX : Est ce qu'avant la pose des panneaux, les bâtiments seront refaits car il y a des fenêtres à refaire ?

La DGS : Je précise que le montant de 20 000 € HT prévu pour l'étude en 2024 n'a pas été dépensé, aujourd'hui l'étude en cours est gratuite faite par le syndicat Energie Vienne via le service « énergie partagée » de Grand Poitiers.

Karine HERMOUET : Il faudra penser aux fenêtres qui laissent un jour important et aujourd'hui dans l'optique d'économie d'énergie c'est important, je suis relancée à chaque conseil d'école.

Hugo GITTON : Un travail sur le réaménagement énergétique de l'école est en cours. Le photovoltaïque est un autre sujet.

Sébastien Blain : Par rapport à l'assurance est ce que l'on sera protégé d'avoir fait cette étude ?

Pascal GALARD : oui

Mickael MICHAUD : Je connais une commune qui a été rendue responsable même si elle avait fait l'étude au préalable.

2/Agrandissement d'un fossé à l'entrée du Lac

Gervais DESFEUX : qui a coupé le fossé à l'époque ?

Jacky SZUNIEWIEZ : c'était des anciennes carrières, et c'est l'entreprise du moment qui l'a fait. Jusqu'ici cela ne posait pas de problème car cela partait dans les champs mais aujourd'hui les fossés sont pleins et pour la sécurité il est nécessaire d'augmenter la grandeur des dalots.

Gervais DESFEUX : Pourquoi ce serait à la collectivité de payer car ils ont construit sans permis et sans autorisation ?

Jacky SZUNIEWIEZ : Nous avons voulu le faire prendre en charge par le PAPI mais il ne concerne que le Clain.

Grégory BIGNET : Maintenant, il y a péremption.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Jacky SZUNIEWIEZ : C'est un fossé qui appartient à la commune et il est de notre responsabilité d'assurer la sécurité. Les problèmes de sécurité incombent souvent à la commune.

Hugo GITTON : Rue des lises, des travaux similaires ont été réalisés.

Patrick PASTOUR : La commune a une obligation de résultat pour les habitations qui vivent à côté et si on ne fait pas les assurances risquent de ne plus nous suivre.

Sur demande de l'assemblée, un vote sur chaque opération est effectué.

1/ *Etude structure scène : **Adoptée à l'unanimité***

2/ *Agrandissement d'un fossé à l'entrée du Lac : **Adoptée à l'unanimité***

3/ *Etude réseaux : **Adoptée à la majorité***

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Total : 24

Votants : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1 : Mickaël MICHAUD

4/ *Etude structure panneaux photovoltaïque : **Adoptée à la majorité***

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Total : 24

Votants : 24

Pour : 19

Contre : 1 : Gervais DESFEUX

Abstention : 4 : Séverine ALOIN – Mickaël MICHAUD – Charles VIZQUEL – Maryse CHEVALIER

3. Demande de subvention pour l'AUC (Amicale des utilisateurs de chiens).

L'association AUC sollicite une subvention pour l'organisation de l'évènement régionale SELECTIF TROPHEE GRANDE REGION PAR EQUIPE AGILITY qui fera intervenir entre 200 et 400 chiens sur 2 jours. Le montant demandé est de 1 000 €.

Pour rappel, cette association a déjà reçu en 2023, la somme de 500 € pour l'organisation du Grand Prix de France de Pistage 2023. Elle est régulièrement présente au forum des associations.

La commission « vie locale » donne un avis favorable pour la somme de 500 €.

Séverine ALOIN : Pourquoi la commission n'a pas validé les 1 000 € puisque l'association ne demande rien d'autres ?

Christophe BIASON : Plusieurs propositions ont été faites à la commission, c'est celle-là qui est ressorti.

Pascal GALARD : On demande aux associations de se restreindre, cela va dans ce sens.

Sur proposition de la commission « vie locale », et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de 500 € à l'association AUC, au titre de l'appel à projet d'animation de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demande de subvention d'Habitat de la Vienne pour la construction de 4 logements – signature d'une convention.

Par suite à la délibération du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2019 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019 - 2024, et celle n°2023-0287 du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine du 29 septembre 2023 fixant les participations financières de Grand Poitiers Communauté urbaine et de ses communes membres pour le logement social et privé,

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Habitat de la Vienne sollicite une subvention d'un montant de 4 000 € pour la construction de 4 logements sur la commune. Cette participation correspond à 20% de l'aide apportée par Grand Poitiers. La subvention de Grand Poitiers est conditionnée à la participation de la commune dans ce projet.

Sébastien Blain : C'est ironique de devoir payer sur une parcelle qui nous a posé soucis à l'époque avec notre PLU.

Grégory BIGNET : Qui est propriétaire ?

Pascal GALARD : C'est un propriétaire privé. On ne connaît pas les conditions entre Habitat de la Vienne et le privé.

Gervais DESFEUX : La commune n'a pas un terrain à leur proposer ?

Pascal GALARD : Concernant le lotissement du Marron, on a déjà discuté avec eux, mais il fallait donner le terrain et payer en plus ?

Charles VIZQUEL : Je rejoins Sébastien sur l'éthique.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *donne son accord sur le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à Habitat de la Vienne pour la construction de 4 logements sur la commune et ceci comme le prévoit la délibération de Grand Poitiers,*
- *autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, l'adjoint délégué, à signer la convention détaillant les conditions de participations.*

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Total : 23

Votants : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 : Charles VIZQUEL

Adoptée à la majorité.

POUR INFORMATIONS

Activités périscolaires : animations d'une heure de l'espace Mendès France aux écoles (groupe de 10 à 12 enfants) en lien avec la bibliothèque (à l'initiative de la bibliothécaire Hélène MORIN) :

- 15/01 : « le monde des insectes » pour les 6/10 ans
- 2/04 : « les savants du vivant » pour les moyennes et grandes sections et les CP
- 18/06 : « Petite graine deviendra grande » pour les 6/10 ans

SLAM sur 6 à 7 semaines pour les CM1/CM2 : restitution le 23/05/25 à 18h30 à la bibliothèque

Recensement :

Pascal demande aux élus d'en parler autour d'eux pour aider les personnes qui ne l'ont pas encore fait.

Multiservice : Patrick PASTOUR informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de vente aux enchères des biens de Mr Pradel, donc la commune a pu récupérer les clés. Des devis pour remise en état sont en cours. Il y a eu une rencontre ce matin qui s'est bien passée.

Une autre visite a été faite mais cette personne ne ferait pas la restauration.

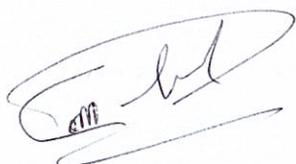
Le conseil municipal sera tenu au courant régulièrement.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 21h30.
La date du prochain conseil municipal est prévue pour le 17 mars 2025*

*L'adjoint délégué
Pascal GALARD*

*La secrétaire
Christine RAT*

Handwritten signature of Pascal GALARD in black ink, featuring a large, stylized initial 'P' and 'G'.Handwritten signature of Christine RAT in black ink, consisting of a few fluid, connected strokes.